

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 février 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-02-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de février de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Yves Arcouette.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Monsieur Éric Charbonneau a motivé son absence.

Rs.2014-02-024

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 03 février 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

16.2 Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec la Maison Valoise pour la tenue d'un match-Bénéfice de 24h de hockey.

REPORTER :

L'item 4.2
L'item 17.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-02-026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2014-2015.

Attendu que pour une 7e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2014-2015;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 4.2 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-02-027

INVITATION DU CLUB DE GOLF D'ACTON VALE – SOIRÉE-BÉNÉFICE AU PROFIT DES TROIS ÉCOLES PRIMAIRES D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 30 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club de Golf d'Acton Vale pour l'achat d'UN (1) billet au coût de 30 \$ chacun pour assister à la « Soirée-bénéfice au profit des trois écoles primaires de la Ville d'Acton Vale » qui aura lieu le 08 février 2014, au Club de Golf d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-028

DEMANDE DE L'ÉGLISE SALUT ET DÉLIVRANCE DU CANADA INC.

Attendu que l'Église Salut et Délivrance du Canada Inc. dépose une demande pour offrir la possibilité d'organiser un festival Gospel à Acton Vale, du 19 au 26 mai 2014;

Attendu que depuis 2002, l'Église Salut et Délivrance du Canada inc. organise ce genre d'évènement;

Attendu qu'une demande est également formulée pour utiliser le parc municipal (Donald Martin) avec toilette et aussi une boîte électrique pour brancher leur matériel;

Attendu qu'ils détiennent une police d'assurance;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise l'Église Salut et Délivrance du Canada inc. à tenir son festival Gospel au parc Donald Martin du 19 au 26 mai 2014;

Que les organisateurs de cet évènement remettent le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY.

La Fondation du Centre hospitalier de Granby lance un appel afin de permettre d'améliorer concrètement la qualité des soins et services offerts à tous leurs patients.

Le conseil en prend acte.

Rs.2014-02-029

LETTRE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT.

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale est un organisme à but non lucratif qui dessert toute la population de la MRC d'Acton qui a pour mission de favoriser l'action bénévole; soutenir et assister des personnes et des familles du milieu par des services d'aide, afin de répondre à des besoins essentiels, dans le but d'améliorer leur qualité de vie;

Attendu que le Centre de Bénévolat est à la fin de la période de rénovation;

Attendu que la Ville est sollicitée par le Centre de Bénévolat pour la réparation de l'asphalte ou de leur fournir une équipe d'employé et l'équipement nécessaires pour mener à terme le projet;

Attendu que le Centre de Bénévolat a reçu une soumission de l'entreprise Les Asphaltes Brosseau inc. de 6 036.19 \$;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Qu'aucun montant supplémentaire ne sera versé, considérant que la Ville d'Acton Vale a déjà amplement fait sa part en contribuant financièrement depuis le début des rénovations du Centre de Bénévolat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 264-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement numéro 264-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-203 de la Ville d'Acton Vale ».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 265-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement numéro 265-2014 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant suffisant pour la réfection des bâtiments sportifs (stade de baseball et chalet de la piscine ».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 262-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le Règlement numéro 262-2013 ayant pour titre « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Acton Vale ».

Rs.2014-02-030

RÉSOLUTION ADOPTANT LE RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DE BERGERIE BELVALLÉE SENC.

ATTENDU QUE la Bergerie Belvallée S.E.N.C. a déposé une demande de permis en vue d'une transformation d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin sur le lot 2 328 408 du cadastre du Québec ;

Attendu que la demande était recevable eu égard à la réglementation municipale;

Attendu que les articles de la L.A.U. exigeaient la tenue d'une consultation publique préalablement à la délivrance du permis requis ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé à la MRC d'Acton, par sa résolution numéro 2013-11-367 en date du 11 novembre 2013, de tenir l'assemblée de consultation publique requise par la loi ;

Attendu que la consultation publique a été tenue par la MRC d'Acton en date du 5 décembre 2013, tel que prévu par l'article 165.4.11 LAU;

Attendu que la MRC d'Acton a adopté, en date du 15 janvier 2014, le rapport de la consultation publique tenue à cet effet;

Attendu que le conseil municipal d'Acton Vale doit, à la première séance ordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

Attendu que ce conseil a procédé à une analyse exhaustive du projet et des différents commentaires émis au cours de cette consultation publique;

Attendu que ce conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages ;

Attendu qu'il y a lieu d'imposer des conditions additionnelles pour l'implantation de ce bâtiment ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Attendu qu'il est souhaitable d'assurer une coexistence harmonieuse entre le lieu d'élevage porcin et les propriétés voisines, le Conseil municipal,

en vertu de l'article 165.4.13 de la L.A.U. assujetti la délivrance du permis à la condition suivante :

- Que soit maintenue une bande boisée brise-odeurs d'une largeur minimale de 10 mètres entre le bâtiment d'élevage et la limite est du lot 2 328 408 et ce, sur une longueur minimale de 200 mètres à partir du chemin public situé au sud du même lot ;

Que copie du rapport de consultation adopté par la MRC d'Acton, accompagné d'une copie vidimée de la présente résolution et d'un avis qui fait état de son droit de demander la conciliation conformément à l'article 106.4.14 soient transmis à Bergerie Belvallée S.E.N.C. et qu'il soit également disposé de ces documents conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-031

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE MODIFICATION À L'ARTICLE 6 DU RÉGLEMENT 260-2013.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant l'octroi d'une subvention de l'ordre de 668 520 \$, maximum, répartie sur 20 ans dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu que le règlement 260-2013 vise des travaux d'infrastructures en matière d'eau potable et de voirie subventionnés à 66 ²/₃ %, pour un maximum de 668 520 \$, par le gouvernement et que la Ville d'Acton Vale veut se prévaloir des allègements prévus à l'article 117 du projet de loi 45;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier l'article 6 du règlement 260-2013;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que l'article 6 du règlement 260-2013 soit modifié pour y lire :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, **plus précisément l'aide financière de 668 520 \$ à être versé dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dont la lettre de confirmation signée par le Ministre Laurent Lessard en date du 27 juillet 2012 est ajoutée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe C ».**

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a. Service d'urbanisme et liste des permis émis.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Services techniques
- k) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-02-032

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉFECTION DES BÂTIMENTS SPORTIFS (STADE DE BASEBALL ET CHALET DE LA PISCINE).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour des services professionnels en architecture – Réfection des bâtiments sportifs (stade de baseball et chalet de la piscine).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-033

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2014 au 28-01-2014 	238 289.84 \$
<ul style="list-style-type: none"> Paiements par AccèsD du 01-01-2014 au 31-01-2014 	133 368.14 \$
<ul style="list-style-type: none"> Salaires et REER pour le mois de janvier 2014 	93 214.23 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de décembre 2013 (2^e partie) 	35 069.89 \$
<ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de janvier 2014 	81 929.63 \$
Grand Total	581 871.73 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-034

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉ(E)S DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employé(e) s de la somme suivante :

- Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 455.67 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-035

EMBAUCHE D'UN APPARITEUR AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu le manque de disponibilité d'appariteur pour la supervision des activités se déroulant au gymnase de la polyvalente Robert-Quimet;

Attendu la recommandation du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Coralie Dufault, à titre d'appariteur aux Services culturels et sportifs, à compter du 4 février 2014 et cela, jusqu'au 30 juin 2014. La rémunération sera selon les conditions salariales de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-036

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ASP LOGICIEL ET PROGICIELS DE ACCEO SOLUTIONS INC.

Attendu la réception d'un (1) contrat, portant le numéro ASP1000-07, émise par Acceo Solutions inc. pour le renouvellement du contrat ASP logiciels et progiciels du 01 janvier au 31 décembre 2014;

Attendu que Acceo Solutions inc. est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par Acceo Solutions inc., l'offre de renouvellement du contrat ASP pour l'exercice financier 2014;

D'autoriser une dépense d'un montant de 14 996.29 \$ plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-120-00-414, le contrat portant le numéro ASP1000-07 émise à cet effet par Acceo Solutions inc.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-037

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2014.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-038

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2014.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2014 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-039

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2014.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-040

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2014;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appel d'offres** pour la fourniture de **MATÉRIAUX GRANULAIRES** pour la période du 1er mars 2014 au 1er mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-041

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES 4 X 2, ANNÉE 2014, NEUVE .

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de deux (2) camionnettes neuves, 4 x 2, année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-042

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 03 février au 16 février 2014 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-02-043

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA MAISON VALOISE POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24 H DE HOCKEY.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Maison Valoise pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 25 et 26 avril 2014 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Maison Valoise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 17.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-02-044

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIES À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION-CITERNE NEUF, ANNÉE 2014.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la fourniture d'UN (1) camion-citerne neuf, année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

de féliciter les récipiendaires de la médaille « Reconnaissance du député Johnson », soit Michel Dorais pour son implication en tant que bénévole sportif, ainsi qu'à Line Lamothe pour son entrepreneuriat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le remboursement aux employés de l'assurance-emploi avait déjà été payé par ces derniers? • Apporte des commentaires concernant les grosses dépenses prévues par la Ville, rénovation du stade et la piscine, camion-citerne, les 2 camionnettes.
M. Jacques Létourneau	<ul style="list-style-type: none"> • L'item 8.1, demande si la Ville prévoit engager les mêmes contacteurs que ceux qui ont rénové l'aréna? • L'item 14.5 Demande pourquoi la Ville achète encore de nouveaux camions?

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22).

Yves Arcouette
Maire suppléant

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date